

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 7 novembre 2023, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 4 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 5300-5330, boulevard Henri-Bourassa et a pour objet la construction de deux habitations multifamiliales dont la localisation du stationnement ainsi que le revêtement extérieur de la façade ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 915, avenue Saint-Germain et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière minimale de 6 mètres.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située 916, rue Roy et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière minimale de 6 mètres.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 712, rue Cardinal et a pour objet d'autoriser un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée dont la marge arrière ne respecte pas le minimum requis.

Fait à Montréal, le 13 octobre 2023.

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement